



ANNEXE 2F : Notice architecturale

Plans joints à la demande d'autorisation de construire dressé par l'Architecte soussigné et inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sous les numéros S20763, 086409 en nom propres. Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

SCHIPPERS Architecture représenté par Caroline SCHIPPERS, ordie des architectes, S20763, 086409 en nom propres, 744, chemin de la Bastide Vieille, 84800 LAGNES - carolineschippers@hotmail.fr - 06 38 82 05 25

NOTICE DESCRIPTIVE

Le présent dossier de demande de permis d’aménager porte sur la création d’un boulodrome, couvert par deux ombrières photovoltaïques et d’une buvette.

EXISTANT :

Le terrain se trouve Rue des Poulivets, lieu-dit « Jardin de Madame » sur la commune d’OPPEDE (84580). L’assiette foncière est composée des parcelles section AE n° 531, 22, 23, 24, 26, 28, 34, 35, 36 et 37, représentant une superficie d’environ 12 657 m².

Il se trouve en zone UE du PLU de la commune (dont la dernière modification en date a été approuvée le 29 septembre 2023). Il fait également partie de la OAP4 : Orientation d’Aménagement et de Programmation n°04 qui prévoyait « l’aménagement de lieux de vie collective, d’espaces publics de plein air et d’équipements sportifs » avec la création d’ombrage sur les espaces déjà aménagés.

Le parking existant est accessible depuis la rue des Poulivets à l’Ouest de la parcelle 531. A ce jour il existe 70 places de parking dont 2 pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) se trouvant au Nord-Ouest. Il permet de desservir au Nord : la salle des fêtes, le terrain multisport, l’espace de jeux des enfants, et les espaces de prairie communaux. Un accès pour les véhicules de service est existant depuis le Sud de la parcelle 31.

C’est un terrain comprenant un parking existant au Sud (sur lequel une demande de permis de construire pour la création d’ombrière photovoltaïques est en cours d’instruction), un terrain multi-support et des jeux pour enfants sur les parcelles 34 et 35. Les parcelles 22, 23, 24, 36 et 37, sont vierge de toute construction, il s’agit d’un pré.

Le parking et la salle des fêtes, sont reliés aux réseaux collectif d’eau, et d’électricité. Un transformateur est en cours de création, suivant demande déposée par Enedis directement. Il se situe entre le chemin d’accès piétons du parking et le chemin d’accès des véhicules de service. Il permettra de centraliser l’ensemble de l’énergie renouvelable collectée depuis les panneaux solaires et les onduleurs (présents sur chaque structure des ombrières).

PROJET :

La présente demande porte sur la création d’un boulodrome de 21 terrains de pétanque (4 x 15 m), couverts par deux ombrières photovoltaïques, et la création d’une buvette.

Le projet prend place au Nord de l’unité foncière, sur les parcelle 36 et 37. La déclivité du terrain existant étant peu importante il est facile de créer une plateforme au niveau NGF 140.45 (qui est représenté comme le point 0.00 sur le dossier graphique). Cela permet de limiter autant les déblais que les remblais. Un mur de restanque de 0.75 m de hauteur sera créer à l’Est pour supporter les terres légèrement plus hautes, de la parcelle voisine n°38.

Le boulodrome sera accessible aux usagers ainsi qu’aux usagers à mobilité réduite par un chemin mis en place au Sud du terrain multi-support reliant le chemin existant depuis le parking au terrain de pétanque. Il présente une faible pente de moins de 3% sur 42 m de longueur pour une largeur de 2.20 mètres. L’ensemble des terrains de pétanques se trouvent au même niveau (0.00 = 140.45 ngf).

Les deux ombrières créées sont implantées dans la longueur du Nord au Sud. Les pentes et l’inclinaison des toits ont été étudiées par le bureau d’étude « See You Sun » pour donner un rendement maximum des panneaux photovoltaïques tout en respectant les règles d’urbanisme de la commune et de la région. L’emprise au sol créé est de 1 410 m².

La buvette quant à elle accessible directement depuis le nouveau chemin d’accès, respecte la cote d’implantation de la zone aléa résiduel du court d’eau Coulon / Calavon, soit un plancher créé à 0.70 m du terrain naturel. Pour pénétrer à l’intérieur (accessible uniquement par le personnel et non accessible au public) il faudra franchir un escalier pour palier à la différence de niveau entre le niveau de la plateforme =0.00 et le niveau interieur =0.70 m. La surface de plancher créée est de 30 m² et son emprise au sol, plus importante avec son avancé de toiture au Nord servant de auvent, est de 60 m².

La buvette de construction traditionnelle en parpaing et enduit de teinte pierre est recouverte d’une toiture en tuiles rondes de courant et de couvert de récupération ou neuve de teinte vieillie. Les portes seront en bois a double lames peintes, les fenêtres en acier ou aluminium de teinte brun / gris. Les murets et murs de restanques seront bâtis en pierres sèches reprenant l’écriture existante du pourtour de la salle des fêtes. Le chemin d’accès piétons et l’esplanade du boulodrome seront traité en revêtement stabilisé type clapissette ou gravier fin compacté. Les terrains de pétanques respecterons les règles du sport et seront fait de différentes couches de graviers puis une couche finale de sable stabilisé.

La structure des Ombrières sera en acier, sous forme de poteaux + poutres + traverses de contreventement. Au-dessus de la structures viendra se positionner les panneaux photovoltaïques récupérant l’énergie solaire. Un transformateur sera mis en place tel que définit sur le plan de masse, une DP demandant l’autorisation de sa construction sera déposée directement par les services de la société ERDF. Les onduleurs solaires quant à eux seront positionné en partie haute de la structure (à l’abri des intempéries et du passage d’Homme). Chaque Onduleur sera ensuite relié par tranchées souterraines au transformateur.

Les arbres de hautes tiges déplacé depuis les anciennes jardinière du parking seront replantés sur la parcelle n°22. Tout autour du boulodrome, le long des chemin d’accès, a proximité de la buvette, de la végétation basse et robuste d’essence méditerranéenne et des cyprès seront harmonieusement repartis pour apporter du volume et un maximum de végétal sur ce terrain plat. Le traitement de ces espaces vert est un point important du projet, permettant à la fois de séparer visuellement les différents espaces mais également d’assurer une bonne intégration des eaux de pluie et de ruissellement dans le sol.

Il est important de gérer et traiter les eaux de pluie comme décrit dans l’étude hydraulique en cours d’instruction. Les eaux des ombrières (parking et boulodrome) seront collectées par des gouttières à l’égout des toitures, et celle-ci reliées à des descentes puis un réseaux souterrain déversant les eaux de pluie dans les fossés existants et menants au fossé pluvial communal existant de 15 000 m³.

La défense extérieure contre l'incendie sera assuré par les 1 bouche incendie existante au Nord-Ouest n°0043, et par un nouveau poteau incendie créé spécifiquement pour le projet et positionné au plus proche de l'accès des engins de secours et des ombrières (parking et boulodrome).

NOTICE DESCRIPTIVE

SCHIPPERS Architecture			CREATION D'OMBRIERES sur parking existant	
		PROJET		
ECHELLE		SITUATION	Rue des Pouliverts - Jardin de Madame - 84580 OPPEDE	PA 02
DESSINE PAR	C.B.	MAITRE D'OUVRAGE	MAIRIE DE OPPEDE	30.08.2024
PHASE	PA	ADRESSE		Indice 03